



MISSION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU CONGRÈS POPULAIRE DE LA PROVINCE DU SHANDONG ET À L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE KYOTO

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Mission du président de l'Assemblée nationale du Québec - Jinan (Chine) et Kyoto (Japon) - 12 au 20 janvier 2016
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet du président - M. Daniel Cloutier, chef du protocole, directeur des relations interparlementaires et internationales et du protocole.
CONTEXTE	- Cette mission a été réalisée en marge de la réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui a eu lieu à Siem Reap, Cambodge, du 27 au 30 janvier 2016, et pour laquelle un déplacement vers le continent asiatique avait déjà été prévu. - Elle s'inscrit dans la volonté de l'ANQ d'établir de nouvelles relations bilatérales en Asie, notamment avec le Congrès populaire de la province du Shandong (Chine) et l'Assemblée régionale de Kyoto (Japon). - La Chine, avec son marché de 1,3 milliard de consommateurs, constitue la deuxième puissance économique mondiale. La valeur des échanges commerciaux entre la Chine et le Québec s'élevait à 12,5 milliards en 2013. - Par ailleurs, la Chine est actuellement en phase de transition économique et écologique. Elle cherche à maximiser et sécuriser sa production d'énergie verte. Le Québec s'avère être un pionnier dans les énergies vertes. - La province du Shandong, deuxième plus peuplée de la Chine avec plus de 95 millions d'habitants, regorge de centres de recherche et de zones industrielles en plein essor. Le Shandong, compte tenu de la pression économique exercée sur son environnement, est pressé de développer de nouvelles technologies. Elle est donc demandeuse de savoir-faire, ce que le Québec est en mesure d'offrir. - Le Japon, un marché de plus de 127 millions de consommateurs, est le 7^e partenaire commercial du Québec et le deuxième partenaire commercial du Québec en Asie, après la Chine.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Québec exporte vers le Japon des minerais de fer et de terres rares, des viandes de l'espèce porcine, des fèves de soja et des parties pour avions ou hélicoptères.
- À ce jour, l'ANQ a entretenu des relations sporadiques avec la Chine et le Japon.
- En septembre 2006, une mission du président de l'ANQ a été organisée, notamment auprès des hauts dirigeants de la Diète et des assemblées préfectorales de Tokyo et d'Hiroshima.
- Des visites d'études de diverses délégations japonaises ont eu lieu à l'ANQ depuis 2006.
- Des projets de protocole d'entente avec l'Assemblée préfectorale de Kyoto et le Congrès populaire de la province du Shandong ont été évoqués à plusieurs reprises.
- L'ANQ entretient des relations sur une base *ad hoc* avec la Chine, notamment avec le Comité de Shanghai de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CPPCC) et les autorités du Congrès populaire de la province du Shandong.
- L'Assemblée nationale et le Congrès populaire du Shandong veulent renforcer les relations bilatérales entre les deux institutions. À ce titre, à la suite de la visite du vice-président du Congrès populaire de la province du Shandong à l'ANQ le 16 septembre 2015, des discussions ont été entamées afin de signer un protocole d'entente entre les deux institutions.

THÈMES

- La signature de deux protocoles d'entente avec l'Assemblée régionale de Kyoto et le Congrès populaire de la province du Shandong visant la création de groupes de travail conjoints
- Échange de connaissances sur les systèmes politiques respectifs.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Renforcer les liens avec l'Assemblée régionale de Kyoto, le Congrès populaire de la province du Shandong et le Comité de Shanghai de la Conférence consultative du peuple chinois.
- Rencontrer les principaux dirigeants de l'Assemblée régionale de Kyoto et du Congrès populaire de la province du Shandong et discuter de l'opportunité de poursuivre et de formaliser les relations avec l'ANQ.
- Convenir des modalités de la mise en œuvre de ces partenariats.
- Inviter les autorités politiques du Congrès populaire de la province du Shandong et de l'Assemblée régionale de Kyoto à visiter le Québec et l'ANQ en 2016.
- Faire valoir l'offre de coopération de l'ANQ auprès des bailleurs de fonds japonais.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Un protocole d'entente a été signé entre le Congrès populaire de la province du Shandong et l'ANQ. Ce protocole d'entente établit un groupe de travail conjoint en vue de traiter de sujets d'intérêt commun.
- Le président a rencontré plusieurs dirigeants chinois, notamment le secrétaire du comité du Shandong du Parti communiste chinois, les autorités du Congrès populaire de la municipalité de Shanghai, du Congrès populaire de la municipalité de Jining et des représentants du Comité de Shanghai de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CPPCC).
- Ces rencontres ont permis de nouer de nouveaux liens avec des décideurs chinois, renforçant ainsi la présence du Québec en Chine. Elles ont également permis de lancer un processus de partenariat entre la ville de Jinan et une ville québécoise, notamment dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- Une déclaration soulignant l'intérêt réciproque pour le développement de relations interparlementaires durables a été signée entre l'Assemblée préfectorale de Kyoto et l'ANQ.
- Les deux parties se sont entendues pour établir une collaboration dans des secteurs d'intérêt commun, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'innovation, de la science, de la technologie, et au sujet de la baisse de la natalité et du vieillissement de la population.
- En plus de rencontrer le président de l'Assemblée préfectorale de Kyoto et signataire de la déclaration, M. Yoshihiro Ueda, le président de l'ANQ s'est entretenu avec le gouverneur de Kyoto, M. Keiji Yamada.
- Le président a invité ses homologues japonais à visiter le Québec et l'ANQ au cours de l'année, dans le but de signer un protocole d'entente entre les deux parties pour établir des relations interparlementaires formelles.
- Enfin, le président s'est entretenu avec les autorités de l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA), afin de présenter l'offre de services de l'Assemblée nationale en la matière.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Per diem et autres frais | 29 430,67 \$ |
| - Transport | 10 164,16 \$ |

Total	39 594,83 \$
--------------	---------------------